

1. Constitution des Commissions communales :

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de pourvoir les sièges des différentes commissions communales. Il rappelle le fonctionnement de celles-ci, à savoir :

- ➔ les commissions sont animées par un adjoint,
- ➔ elles travaillent sur les sujets proposés par le conseil municipal, ou de la commission elle-même,
- ➔ elles remettent en retour au conseil des études, orientations ou propositions que peuvent être suivies de décisions validées en séances plénières du conseil municipal,
- ➔ elles réalisent des actions en phase avec leurs compétences respectives.

Le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions municipales.

Ainsi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place les commissions suivantes :

- **Commission Patrimoine** : cette commission a en charge le développement durable, le suivi des projets d'investissement, de l'ensemble des questions relatives à la forêt communale, les services publics (cimetière, l'aire de dépôt des déchets verts, le déneigement et le bar éphémère) et les contrats d'entretien.

Sont désignés par l'ensemble du conseil :

- ➔ **Georges DORMOY**, président de la commission,
- ➔ Ferdinand TAFFO
- ➔ Frédéric BOULANGER
- ➔ Jean-Robert LELARGE
- ➔ Alicia MARSOT

- **Commission Administration et Communication** : cette commission a en charge le budget communal, les affaires scolaires, les dossiers juridiques, les ressources humaines, la gestion de l'Etat Civil et des listes électorales, la gestion du parc locatif ainsi que la communication et le site internet de la commune.

Sont désignés par l'ensemble du conseil :

- ➔ **Estelle BOUCHÉ**, président de la commission,
- ➔ Emeline SUTTER,
- ➔ Pascal METTEY,
- ➔ Ferdinand TAFFO,

- **Commission Vie du Village** : cette commission a en charge les entretiens courants, la location de la salle de la Récré, l'organisation des fêtes et cérémonies, le fleurissement et le lien avec les associations.

Sont désignés par l'ensemble du conseil :

- ➔ **Alain ROBERT**, président de la commission,
- ➔ Fleur THEILLAUD,
- ➔ Pascal METTEY,
- ➔ Alicia MARSOT,
- ➔ Jean-Robert LELARGE,

- **Commission Impôts Directs** :

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de pourvoir les sièges de la commission communale des impôts directs. Il rappelle la composition de celle-ci.

En effet, d'après l'article 1650 du Code Général des Impôts : « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires ».

De plus : « Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances

locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. »).

Considérant ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de 24 noms reprenant l'ensemble des membres du Conseil, pour les postes suivants:

- Grégoire GILLE, maire de Trémoins, président,
 - Commissaires titulaires : Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, Jean-Robert LELARGE,
 - Commissaires suppléants : Ferdinand TAFFO, Fleur THELLAUD, Alicia MARSOT, Emeline SUTTER, Alain ROBERT.
- **Commission d'ouverture des plis :**
Cette commission se réunit en tant que de besoin en application du code des marchés publics. C'est elle qui procède à l'ouverture des plis contenant les propositions techniques et financières des entreprises désireuses de se positionner sur un ou plusieurs lots de marchés que viendrait à passer la commune. Elle est composée du Maire et du 1^{er} Adjoint Georges DORMOY, du 2^{ème} Adjointe Estelle BOUCHÉ, de Frédéric BOULANGER, de Pascal METTEY et Jean-Robert LELARGE.

En complément, il sera fait appel à la population répondant aux critères rappelés ci-dessus pour finaliser cette liste.

De plus, le Conseil autorise le Maire à lancer un appel à candidature dans ce sens.

2. Délégation des Adjointes:

M. le Maire informe le conseil qu'il prendra dans les tous prochains jours 3 arrêtés qui préciseront la nature et l'étendue des délégations accordées à chacun des trois adjoints. Celles-ci seront en concordance avec la répartition des responsabilités et le pilotage des commissions communales.

- Ainsi, le premier adjoint **Georges DORMOY** aura les compétences en phase avec la commission qu'il animera, à savoir la **Commission du Patrimoine**, en charge le développement durable, l'urbanisme, le suivi des projets d'investissement, de l'ensemble des questions relatives à la forêt communale, les services publics (cimetière, l'aire de dépôt des déchets verts, le déneigement et le bar éphémère) et les contrats d'entretien.
- La deuxième adjointe **Estelle BOUCHÉ** aura les compétences en phase avec la commission qu'elle animera, à savoir la **Commission Administration et Communication**, en charge du budget communal, les dossiers juridiques, des ressources humaines, la gestion de l'Etat Civil et des listes électorales, la gestion du parc locatif ainsi que la communication et le site internet de la commune. Elle aura également délégation sur les affaires scolaires.
- Le troisième adjoint **Alain ROBERT** aura les compétences en phase avec la commission qu'il animera, à savoir la **Commission Vie du Village**, en charge les entretiens courants, la location de la salle de la Récré, l'organisation des fêtes et cérémonies, le fleurissement et le lien avec les associations.

Il sera demandé à chacun des 3 adjoints de réunir chaque commission au moins une fois par trimestre, un compte-rendu des travaux sera alors présenté au conseil municipal avant de faire l'objet d'une communication par le biais du site internet.

S'agissant d'une information au conseil, ce point ne nécessite pas de délibération.

3. Appel à candidature pour les commissions communales ouvertes à des membres non élus:

Dans le prolongement de son allocution réalisée à l'issue de l'installation du nouveau conseil, M. le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers l'importance d'intégrer aux différentes commissions communales des membres non élus. Cet apport permet en effet de compléter avantageusement le champ de compétences du conseil élu, mais surtout, il favorise l'encrage d'une démarche participative et citoyenne.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les postes suivants dans les différentes commissions communales :

- Commission Patrimoine : 4 postes,
- Commission Administration et Communication : 4 postes,
- Commission Vie du Village : 4 postes.
- Commission Communale des Impôts Directs : 3 postes de commissaires titulaires et 3 postes de commissaires suppléants.

En conséquence, le Conseil autorise le Maire à lancer un appel à candidature dans ce sens.

4. Désignation des représentants de la commune dans diverses structures :

- **SIED** : M le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat intercommunal d'énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70).
Après en avoir délibéré, sont désignés, à l'unanimité :
 - ➔ Délégué titulaire : Frédéric BOULANGER,
 - ➔ Délégué suppléant : Pascal METTEY.
- **SIVU** : La Commune est représentée au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des 5 communes du pays d'Héricourt (chargé de gérer le pôle scolaire de Coisevaux) par 3 délégués.
Après en avoir délibéré, sont désignés, à l'unanimité :
 - ➔ Grégoire GILLE,
 - ➔ Estelle BOUCHÉ,
 - ➔ Emeline SUTTER ;
- **Conseil d'Ecole du Pôle Scolaire des Ecoles Liées** : M. le Maire représente la commune dans cette instance. Il sera suppléé, le cas échéant, par Pascal METTEY. Décision à l'unanimité.
- **Comité de pilotage du Pôle périscolaire de Coisevaux** : Estelle BOUCHÉ représente la commune au sein de cette commission pilotée par la CCPH. Décision à l'unanimité.
- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Vernoy** : la commune sera représentée auprès de cet organisme par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
Après en avoir délibéré, sont désignés, à l'unanimité :
Délégués titulaires :
 - ➔ Georges DORMOY,
 - ➔ Ferdinand TAFFO,Délégué suppléant :
 - ➔ Frédéric BOULANGER.
- **Association « Les Vergers de Trémoins »** : statutairement, un poste de vice-président et 3 postes d'administrateurs sont réservés à la commune de Trémoins. A l'unanimité, le Conseil retient donc :
 - ➔ Georges DORMOY pour le poste de vice-président,

- ➔ Alicia MARSOT,
- ➔ Alain ROBERT,
- ➔ Jean-Robert LELARGE, pour les 3 postes d'administrateurs.
- **Correspondant Défense Nationale** : le Conseil devant désigner un de ses membres qui aura la fonction de correspondant de la commune avec le Ministère de la Défense, à l'unanimité des votants, Georges DORMOY est appelé à assumer cette fonction pour le mandat électoral 2020-2026.

M. le Maire demande à chaque titulaire d'un poste de représentation d'informer le secrétariat de mairie de chaque convocation (de manière à suivre un planning) et de présenter au conseil, à l'occasion de la réunion qui suivra, un résumé des points importants abordés par les instances concernées.